

ÉPREUVE D'OPTION HISTOIRE

Commentaire de documents historiques avec question de géographie

Frédérique CÉLÉRIER et Aurélia KNAPIK

Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures

En 2023, les candidats ont composé sur le thème de l'environnement en France :

- Question de géographie sous la forme d'un commentaire de documents : *Sur la base des documents à commenter et de vos connaissances, vous expliquerez les mesures et objectifs de protection de l'environnement en France (DROM compris) en montrant qu'ils résultent à la fois de consensus mais aussi de tensions entre les différents acteurs concernés.*
- Composition : *Environnement et conflits en France (DROM compris).*

Sur les 151 copies de cette épreuve qui ont été remises cette année, 36 portaient sur la composition (sujet B de géographie) et 115 sur le commentaire de documents (sujet A mixte d'histoire médiévale et de géographie).

Les résultats obtenus lors de cette session semblent témoigner d'une lecture attentive, tant de la part des professeurs que des candidats¹, des rapports précédents qui ont permis d'explicitier les attentes du jury quant aux attendus de ces épreuves et de permettre une préparation sérieuse à ces épreuves. Ce rapport s'inscrit donc dans la continuité des précédents, auxquels les préparateurs comme les futurs candidats sont invités à se référer. Il a pour objectif d'indiquer les principales remarques du jury sur la session 2023 et de rappeler les principaux conseils généraux visant à améliorer davantage les prestations sur ces épreuves.

Le thème de l'environnement en France ne pouvait surprendre les candidats : sujet éminemment d'actualité, à l'heure de la mondialisation et du changement global, l'environnement occupe désormais une place importante, tant dans la recherche géographique que dans les préoccupations sociétales et les politiques d'aménagement des territoires et ce, à toutes les échelles spatiales. Dès lors, les sujets proposés ne se résumaient pas à une unique approche environnementale de l'étude des territoires français, mais invitaient au contraire les candidats à mener une réelle analyse géographique, multiscalaire et en croisant les différentes approches de la discipline, sur les interactions entre les sociétés et leur environnement en France. Par conséquent, contrairement à ce qui a parfois été lu dans certaines copies, la définition de l'environnement ne pouvait être restreinte à celle d'un écosystème ou d'un milieu « naturel », sans interroger et prendre en considération la place et le rôle des sociétés vis-à-vis de celui-ci. La thématique étant transversale, les candidats étaient donc invités ici à mettre en évidence l'intérêt d'une réflexion et d'un raisonnement en géographie sur celle-ci, ce que beaucoup ont eu des difficultés à faire.

Le jury souhaite à nouveau rappeler ses mises en garde envers les candidats qui ne respectent pas les exigences minimales formelles de l'exercice : encore de trop nombreuses copies témoignaient d'un manque de maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe et ont donc été lourdement sanctionnées, d'autant que certains termes, et notamment des noms de lieu (comme celui de « Guyane » par exemple), étaient écrits dans les documents. Par ailleurs, plusieurs copies contenaient encore des propos normatifs,

¹ Afin de ne pas alourdir le texte, le terme de « candidats » désignera dans le présent rapport l'ensemble des candidates et des candidats.

renvoyant à des clichés ou stéréotypes, qu'il ne devrait plus être possible de lire à ce niveau d'exigence (en invoquant par exemple le « côté relaxant de la nature » ou le fait que « l'homme est un danger pour l'environnement »), un avis personnel sur les mesures de protection environnementale (« Il faudrait que ... ») ou encore des propos révélant une absence de maîtrise des rudiments de la géographie française, notamment quant aux concepts et notions fondamentaux de la discipline et de la localisation des espaces et des territoires français.

La question de géographie sous la forme d'un commentaire de documents

Le jury tient avant tout à rappeler l'aspect bi-disciplinaire de cette épreuve. En effet, si la question de géographie sous forme d'un commentaire de documents tient une place moins importante que celle d'histoire dans la notation globale, elle fait néanmoins partie intégrante de l'épreuve et ne doit donc pas être négligée. Aussi, les quelques copies dans lesquelles les candidats n'ont pas réalisé cette partie de l'épreuve ont été lourdement pénalisées, malgré parfois la présence d'un commentaire en histoire de qualité.

Par ailleurs, l'épreuve ne vise pas à réaliser une synthèse des principales idées issues des documents. Au contraire, le jury tient à rappeler que le commentaire de documents en géographie consiste en une analyse, une explication – grâce à la mobilisation de connaissances extérieures – et une éventuelle critique des différents documents proposés, en les croisant, afin de traiter le sujet accompagnant le dossier documentaire. Or, trop de candidats ont encore tendance à tomber dans les deux principaux écueils que sont la paraphrase (en citant les documents sans les analyser et les expliquer par l'apport de connaissances personnelles et/ou en en faisant une analyse linéaire sans croiser les documents entre eux et en les mettant en lien avec le sujet) et la dissertation sur documents (longs propos fleuves se résumant souvent à réciter des connaissances sur le sujet sans prendre en considération les documents et sans en mener une réelle analyse).

En introduction, la plupart des copies contiennent une ou des définitions des termes du sujet, une présentation des documents ainsi qu'un essai de problématisation, et le jury tient à saluer cet effort. Néanmoins, un nombre trop important de candidats ne propose pas de définitions suffisamment précises des termes du sujet, omettant souvent la définition de certains termes (notamment ici ceux de « conflits » ou de « protection ») ou proposant une définition lacunaire et/ou erronée (« préservation » ou « conservation » pour « protection », « écosystème » ou « milieu naturel » pour « environnement », « tensions » pour « conflits »). De même, la présentation des documents proposés dans le corpus ne peut se réduire à un propos linéaire et purement informatif. Au contraire, ce sont bien une définition rigoureuse des termes du sujet, une réflexion et une contextualisation géographiques de ce dernier et une présentation organisée (par thème, enjeu ou type de source par exemple) du corpus documentaire qui doivent et peuvent permettre d'aboutir à une réelle problématisation et non à une simple reformulation du sujet à la forme interrogative, comme cela a été encore trop souvent le cas. Ainsi, le jury a valorisé les copies dans lesquelles un réel effort de définition et de réflexion géographiques sur le sujet a été mené, en acceptant, de manière non exhaustive, plusieurs axes de problématisation : les interactions société/milieu ; la difficile conciliation des différents acteurs et enjeux dans l'aménagement des territoires en France ; la difficile conciliation des différents enjeux de durabilité par les différents acteurs dans l'aménagement des territoires en France ; la tension entre mise en valeur et protection de l'environnement en France.

Les développements proposés ont été majoritairement organisés sous la forme d'un plan, construit souvent sur la description des principaux objectifs et mesures de protection de l'environnement en France, puis des tensions qu'ils pouvaient engendrer. Le jury tient à rappeler que si tout plan est acceptable à partir du moment où il permet de mener une véritable démonstration géographique permettant de répondre progressivement à la problématique formulée en introduction, les développements proposant une entrée historique, à travers notamment l'histoire de l'évolution des politiques de protection environnementale en France, propos alors en grande partie hors-sujet, ont été en revanche sanctionnés, de même que ceux omettant certains aspects du sujet (consensus et/ou

conflits notamment, focalisation sur les Zones A Défendre comme seuls conflits liés à la protection de l'environnement en France) et/ou les acteurs en présence, alors que ces éléments étaient explicitement mentionnés dans le sujet.

Par ailleurs, beaucoup de copies se sont souvent contentées de décrire les documents, localisant les principaux espaces naturels protégés en France (documents 1 et 2) puis paraphrasant les textes des documents 3 et 4. Au contraire, le jury a fortement valorisé les copies dans lesquelles l'ensemble des documents a été systématiquement croisé et expliqué et les différents acteurs et échelles spatiales concernés mobilisés (et non simplement l'État et l'échelon national).

De nombreuses erreurs ont également été relevées dans la maîtrise des différentes mesures de protection de l'environnement en France, avec des confusions fréquentes entre parc naturel national et parc naturel régional ou une méconnaissance de ce que sont les réserves naturelles ou les arrêtés de protection biotope. Trop peu de copies les ont interrogées au prisme des acteurs (l'espace ou le territoire étant encore trop souvent personnifié « le territoire fait... » ou les acteurs étant résumés à un « on »), échelles spatiales et objectifs de protection (ce dernier aspect ayant en particulier été omis par nombre de candidats, se contentant de réaliser bien souvent un catalogue des mesures de protection de l'environnement mises en œuvre en France), rendant le propos très descriptif et donnant souvent lieu à des digressions sur l'histoire de la protection de l'environnement en France ou sur la présentation des grands milieux « naturels » en France. Il fallait au contraire expliquer cette multitude de mesures, d'acteurs et d'échelles spatiales observables dans les documents 1 et 2 à la lumière en particulier de l'évolution de la place de ces différents acteurs dans l'aménagement des territoires en France. Des confusions ont également été présentes quant à l'analyse du document 3 entre la réintroduction – volontaire - de l'ours brun dans les Pyrénées et l'actuelle présence du loup en France. Dans les documents 3 et 4, les acteurs autres que les acteurs publics n'ont pas été suffisamment mis en évidence, et l'analyse de ces documents n'a pas été suffisamment croisée avec les deux premiers documents alors que des références explicites y étaient faites. De même, les aspects consensuels de ces mesures n'ont pas été assez suffisamment mis en évidence, les copies résumant souvent les relations entre acteurs quant à la protection de l'environnement en France comme étant conflictuelles sans véritablement interroger les raisons de ces conflits. La mobilisation de connaissances géographiques relatives aux espaces productifs notamment aurait permis au contraire d'expliquer ces documents. De même, trop peu ont réellement interrogé, de manière géographique, la pertinence des échelles spatiales, voire le principe même de zonage dans les mesures de protection de l'environnement, ce qu'invitait pourtant à faire le document 3. Il en est de même des questions de perception et représentation des territoires et des enjeux qui leur sont donc alloués par les différents acteurs (document 4).

En outre, un document produit par un acteur doit toujours être analysé avec recul et esprit critique. Les candidats avaient ainsi la possibilité de critiquer les documents 1 et 2 en questionnant les choix de sémiologie graphique pour représenter des territoires surfaciques (document 1) et en soulignant les lacunes de ces deux documents, nombre d'autres mesures de protection environnementale étant absentes, intégrant d'autres acteurs et échelles spatiales, comme l'Union européenne par exemple.

Enfin, si la réalisation d'une production graphique n'est pas un attendu obligatoire pour cet exercice, certains candidats en ont néanmoins proposé. Si l'effort est loué par le jury, ce dernier tient à rappeler que ces productions graphiques doivent répondre aux exigences, tant sur la forme que sur le fond, de l'exercice, ces dernières ne pouvant se réduire, comme cela a été trop souvent le cas, à des croquis ou schémas sommaires, se résumant à un petit schéma d'un parc naturel national avec une légende non problématisée, mais doivent au contraire être problématisées et mises au service de l'argumentation

La composition

Malgré quelques copies se résumant à une courte introduction ou à un développement non achevé, comme l'an passé, le jury a eu plaisir à lire de bonnes, voire très bonnes copies. Ces dernières témoignaient d'une maîtrise des attendus de l'exercice, tant sur son fond, mobilisant des connaissances précises, référencées, réalisant une réelle démonstration géographique et une réflexion multiscale, et

étayant l'argumentation par des exemples précis, variés et développés, que sur la forme, par un propos clair, précis et structuré.

Comme pour le commentaire de documents, les introductions proposées ont souvent manqué de réelle définition et réflexion géographiques des termes du sujet, voire des confusions. Ainsi, trop peu de copies ont pris le temps de définir, en géographie, le terme « d'environnement », ici encore souvent confondu avec ceux de « durabilité », « écosystème » ou milieu « naturel », et plus encore le terme de « conflits » dont l'insuffisante définition conduisait ensuite à des propos parfois hors-sujet au sein du développement. Certaines copies ont même davantage traité le sujet proposé en commentaire de documents en géographie, questionnant la protection de l'environnement en France, ce qui n'était pas le sujet proposé. Plus encore, trop peu de candidats ont interrogé de manière explicite les interrelations et interactions entre ces deux termes, élément indiqué clairement dans le libellé du sujet par le « et », pourtant au cœur de la problématisation de ce dernier. De même, la plupart des introductions n'ont pas suffisamment contextualisé ce sujet au regard du cadre territorial proposé, celui de la France. Dès lors, cela a conduit nombre de candidats à reformuler à la forme interrogative le sujet, sans réelle problématisation de ce dernier. Le jury tient également à rappeler qu'une succession de questions ne constitue pas une problématique : en effet, cette dernière doit être claire et soulever un paradoxe. Dès lors, seules les copies ayant pris le temps d'interroger les interrelations entre ces deux termes ont proposé une réelle problématisation du sujet, qui pouvait porter, de manière non exhaustive, sur une interrogation sur les rapports Homme/Nature ; sur la place des sociétés dans l'environnement ou bien sur l'opposition des différents acteurs dans l'acceptation de l'environnement, pouvant être source de conflits.

Les développements ont également été trop souvent très descriptifs, ne permettant pas de mener une réelle démonstration permettant de mettre en évidence les dynamiques, acteurs et échelles spatiales à l'œuvre. De même, les approches trop historiques, notamment en première partie, revenant sur l'évolution des mesures de protection de l'environnement en France, ou celles ne mettant pas en lien les deux termes du sujet tout au long du développement, ou présentant une approche pas suffisamment géographique, ont été sanctionnées.

Le jury tient également à rappeler que la dissertation ne consiste pas en un exercice élitiste de connaissances, avec de multiples références et une liste d'exemples plus ou moins développés, se succédant tel un catalogue, mais bien sur une réelle argumentation, reposant sur des connaissances précises, la mobilisation de concepts et notions clairement définis, référencés et étayés par des exemples spatialisés, développés et recouvrant différentes échelles spatiales et différents territoires. À ce titre, les copies qui ont su mobiliser des exemples concernant les territoires ultra-marins français ont été valorisées. Le développement doit ainsi permettre de répondre progressivement, de manière nuancée et géographique et sans jugement de valeur aucun, au sujet posé et à la problématique fournie en introduction. Pour ce faire, le jury tient à rappeler l'importance de la rédaction de transitions qui, au-delà des aspects formels de la présentation de la copie, permettent aux correcteurs de saisir la logique de raisonnement des candidats.

Enfin, malgré la présence de quelques productions graphiques encore peu soignées et abouties, le jury a pu constater que les recommandations fournies dans les précédents rapports concernant les productions graphiques ont été prises en considération, et ne peut que s'en réjouir. Ainsi, malgré quelques croquis ou schémas encore très descriptifs (se contentant par exemple de localiser sur le fond de carte quelques parcs naturels régionaux ou nationaux en France), sans réelle légende organisée et problématisée et /ou comportant des erreurs de localisation, de maîtrise de la sémiologie graphique et des règles de présentation formelle, le jury a eu plaisir à lire les productions graphiques, croquis de synthèse ou croquis/schémas cursifs, proposant une réelle démonstration et problématisation appuyant la réflexion et l'argumentation menées dans le développement. À ce titre, le jury tient à rappeler que les productions graphiques ne sont pas de simples illustrations : elles doivent être explicitement reliées au sujet et explicitement mobilisées dans le cœur du développement pour appuyer la démonstration.

Le jury renouvelle ses félicitations aux candidats ayant rendu des copies de qualité, et encourage les futurs candidats à tenir compte de ses présentes recommandations.